

10. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quatre cent trente-cinq mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses d'entretien et réparation de travaux publics, pour *Ontario* et *Québec*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

11. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas un million cinq cent cinquante-neuf mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du chemin de fer Intercolonial et aux autres chemins dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

12. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trente-trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des lignes télégraphiques, *Colombie Britannique*, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

13. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas un million trois cent seize mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses du service postal d'*Ontario* et *Québec*, pour être distribuée comme suit : Chemin de fer Grand-Tronc, \$167,000 ; chemin de fer Grand Occidental, \$45,000 ; autres chemins de fer, \$90,000 ; service par bateaux-à-vapeur, \$40,000 ; service postal par voie de mer, \$10,000 ; diligence et autres transports ordinaires, \$270,000 ; traitement des officiers du service extérieur, — Inspecteur ; maître de poste, commis, bureau de poste de cités, commis de chemin de fer, etc., \$280,000 ; y compris divers bureaux de poste de cités, \$72,000 ; service postal *Nouvelle-Ecosse*, — chemin de fer, \$20,000 ; service par bateaux-à-vapeur \$2,000 ; diligence et autres transports ordinaires, \$80,000 ; traitement des officiers du service extérieur, \$30,000 ; divers, \$12,000 ; service postal du *Nouveau-Brunswick* : — Chemin de fer, \$20,000.00 ; service par bateaux-à-vapeur, \$6,000.00 ; diligence et autres transports ordinaires, \$44,000.00 ; traitement des officiers du service extérieur, \$30,000.00 ; divers, \$12,000.00. Service postal de *Manitoba*, — Diligence et autres moyens de transports ordinaires, \$14,000.00 ; traitement des officiers du service extérieur, \$4,000.00 ; divers, \$2,000.00. Service postal de la *Colombie Britannique* : — Service par bateaux-à-vapeur, \$18,000.00 ; diligence et autres transports ordinaires, \$37,000.00 ; traitement des officiers du service extérieur, \$9,000.00 ; divers, \$2,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

14. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses en rapport avec les petits revenus, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

15. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quarante-un mille trois cent soixante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux salaires du personnel du département des Travaux Publics, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

16. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante-neuf mille cinq cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses suivantes, savoir : — Inspecteur des finances, \$2,600.00 ; Bureau de l'assistant-receveur-général, *Toronto*, \$6,000.00 ; Bureau de l'assistant-receveur-général, *Montréal*, \$5,500.00 ; Auditeur et bureau de l'assistant-receveur-général, *Halifax, N.-E.*, \$10,500.00 ; Auditeur et bureau de l'assistant-receveur-général, *Saint-Jean, N.-B.*, \$7,500.00 ; Auditeur et bureau de l'assistant-receveur-général, *Fort Garry*, \$4,000.00 ; Auditeur et bureau de l'assistant-receveur-général, *Victoria, C.B.*, \$9,000.00 ; caisse de la campagne, *Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, et Colombie Britannique*, \$8,450.00 ; Tenure Seigneuriale et commission, \$6,000.00, pour l'année finissant le 30 juin 1874.

Lesdites résolutions étant lues la seconde fois, elles sont adoptées.

L'Honorable M. *Campbell* du Comité des subsides, fait rapport d'une résolution, laquelle est lue comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des agents des départements de la marine et des pêcheries et des travaux publics, *Victoria, C. B.*, et aux dépenses contingentes se rattachant au gouvernement civil, pour l'année expirant le 30 juin 1873.

La dite résolution étant lue la deuxième fois, elle est adoptée.

L'honorable M. *Campbell*, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit :